

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 331 nommant une Commission chargée d'examiner et d'évaluer l'immeuble affecté au Trésor.

n° 331

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 décembre 1906

Numéro JO
n° 122 du 01/01/1907

Date du numéro
1 janvier 1907

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1834, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la dépêche ministérielle du 8 septembre 1906 relative à l'installation du Trésor local ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une Commission composée de: MM. le Secrétaire Général, Président ; Brouard, Trésorier-Payeur ; de Nas de Tourris, Chef du Bureau des Finances ; Faucon, Chef du Service des Travaux Publics ; Bonnevey, Ingénieur de la Cie Impériale des Chemins de fer Ethiopiens ; se réunira sur la convocation de son Président à l'effet d'examiner et évaluer l'immeuble actuellement occupé par le Trésor que M. Nocelo offre de céder à la Colonie. La Commission dressera procès verbal de ces opérations. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

P. PASCAL.